

Arrondissement de La Flèche

Commune de VILLAINES SOUS MALICORNE

Procès-Verbal de la séance du jeudi 13 mars 2025

Date de convocation : L'an deux mil vingt-cinq, le treize mars à vingt heures trente,
05 mars 2025 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Laurent HUBERT Maire.

Date d'affichage : Étaient présents : Mesdames et Messieurs Laurent HUBERT,
05 mars 2025 Christelle PHILIPPE, Joël BIGNON, Marie-Jo ROUAULT, Laurence COSNARD, Virginie CARRÉ, Christophe PERDRIX, Jean-Marie CHALOIGNE, Gervais COMPAIN, Christelle DOLBEAU, Christelle LEVILLAIN et Jean-Marie PRECHAIIS formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de membres

- en exercice : 15 Absents excusés : Daniel GUERINET ayant donné tous pouvoirs à Christelle PHILIPPE, Tony BERTRON, Marie-Laure METIVIER.

- présents : 12

- votants : 13 Absent :

Ordre du jour : -1* Etude et vote des comptes de gestion 2024 -2* Etude et vote des comptes administratifs 2024 : Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges ; -3* Point lotissements ; -4* Subvention Cyclo sport Fléchois ; -5* Remboursement de frais Elue municipale ; -6* Droit de préemption urbain ; -7* Décisions municipales ; -8* Comptes rendus : Commissions et travaux en cours ; -9*- Informations communautaires ; -10*- Questions diverses.

Secrétaire : En vertu de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Marie-Jo ROUAULT comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 06 FEVRIER 2025

Aucune remarque n'est énoncée sur le procès-verbal de séance du 06 février 2025 qui est de ce fait adopté à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024 DES RECEVEURS MUNICIPAUX (budgets Commune, Immeuble commercial, Assainissement, Lotissement de la Galoisière 2, Lotissement de la Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges) - Délibération 2025-03-01

Monsieur Le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2024 dressés par Madame Hélène de GEUSER et Monsieur Arnaud PORCHER Receveurs Municipaux de Sablé-sur-Sarthe pour les budgets Commune, Immeuble Commercial, Assainissement, Lotissement de La Galoisière 2, Lotissement de La Galoisière 3 et Lotissement des Grandes Forges, accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, les états du passif, les états des restes à recouvrer et les états des restes à payer. Il y a lieu de les approuver.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qui leur ont été prescrites de passer dans leurs écritures,
- Considérant que ces comptes de gestion sont identiques aux comptes administratifs,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2024 par les Receveurs Municipaux, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2. ÉTUDE ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – Délibération 2025-03-02

Le Maire présente les comptes administratifs de six budgets communaux 2024 : commune, immeuble commercial, assainissement, lotissements de la Galoisière 2, de la Galoisière 3 et des Grandes Forges. Il y a lieu de les étudier et les voter.

1* BUDGET COMMUNAL :

*** Section de fonctionnement**

| | Prévu | Réalisé |
|--|-------------------|-------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>794 235,00</u> | <u>695 285,81</u> |
| 011 - Charges à Caractère Général | 249 017,86 | 177 486,30 |
| 012 - Charges de personnel | 360 000,00 | 345 842,19 |
| 014 - Atténuation de produits | 42 400,00 | 41 417,86 |
| 023 - Virement à section d'investissement | 0 | 0 |
| 042 - Opérations Ordre Transfert section | 10 557,14 | 10 557,14 |
| 65 - Autres charges courantes | 105 260,00 | 101 761,52 |
| 66 - Charges financières | 25 000,00 | 17 157,80 |
| 67 - Charges spécifiques | 1 000,00 | 63,00 |
| 68 - Dotations aux amortismt et provisions | 1 000,00 |1 000,00 |

| | Prévu | Réalisé |
|---|-------------------|-------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>794 235,00</u> | <u>828 638,79</u> |
| 002 - Excédent de fonctionnement 2023 reporté | 12 246,38 | 12 246,38 |
| 013 - Atténuation de charges | 5 800,00 | 4 677,45 |
| 042 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 0 | 0 |
| 70 - Produits de services | 67 860,00 | 72 644,60 |
| 73 - Impôts et taxes | 445 476,00 | 470 708,22 |
| 74 - Dotations Subventions Participations | 243 372,00 | 248 229,11 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 18 000,62 | 17 955,36 |
| 76 - Produits financiers | 1 480,00 | 1 489,67 |
| 77 - Produits spécifiques | 0,00 | 688,00 |

Il apparaît un excédent de fonctionnement 133 352,98 €.

*** Section d'investissement**

| | Prévu | Réalisé |
|--|-------------------|-------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>920 593,00</u> | <u>486 385,18</u> |
| 001- Solde d'investissement 2023 reporté | 0 | 0 |
| 13- Subvention d'investissement | 0 | 0 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 433 165,00 | 297 191,55 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 2 760,00 | 2 760,00 |
| 204 - Subventions d'équipement versées | 0 | 0 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 84 040,00 | 17 415,89 |
| 23 - Immobilisations en cours | 195 628,00 | 169 017,74 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 205 000,00 | 0 |

| | Prévu | Réalisé |
|--|-------------------|-------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>920 593,00</u> | <u>724 664,55</u> |
| 001 - Excédent d'investissement 2023 reporté | 206 258,92 | 206 258,92 |
| 021 -Virement de la section de fonctionnement | 0 | 0 |
| 040- Opérations Ordre Transfert entre sections | 10 557,14 | 10 557,14 |

| | | |
|--|------------|------------|
| 10 - Dotations, fonds divers et réserves | 194 244,94 | 194 375,61 |
| 13 - Subventions d'investissement | 111 367,00 | 40 687,88 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 250 665,00 | 250 285,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 5 000,00 | 0 |
| 27 - Autres immobilisations financières | 142 500,00 | 22 500,00 |

Il apparaît un excédent d'investissement de 238 279,37 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 371 632,35 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

2* BUDGET IMMEUBLE COMMERCIAL :

*** Section de fonctionnement**

| | Prévu | Réalisé |
|--|------------------|-----------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>44 120,00</u> | <u>6 703,26</u> |
| 011 - Charges à caractère général | 42 960,00 | 5 561,48 |
| 023 - Virement à la section d'investissement | 0 | 0 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 10 | 0 |
| 66 - Charges financières | 1 150,00 | 1 141,78 |

| | Prévu | Réalisé |
|--|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>44 120,00</u> | <u>44 323,70</u> |
| 002 - Excédent de fonctionnement 2023 reporté | 16 673,97 | 16 673,97 |
| 70 - Prdts des services, du domaine et vtes diverses | 0 | 2 809,73 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 27 446,03 | 24 840,00 |

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 37 620,44 €.

*** Section d'investissement**

| | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>16 100,00</u> | <u>16 000,00</u> |
| 001 - Solde d'investissement 2023 reporté | 0 | 0 |
| 16 - Emprunt et dettes assimilées | 16 000,00 | 16 000,00 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | 0 | 0 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| 23 - Immobilisations en cours | 100,00 | 0 |

| | Prévu | Réalisé |
|--|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>16 100,00</u> | <u>16 076,62</u> |
| 001 - Excédent 2023 reporté | 76,62 | 76,62 |
| 021 - Virement de la section de fonctionnement | 0 | 0 |
| 10 - Réserve 2021 | 16 000,00 | 16 000,00 |
| 20 - Immobilisation incorporelles | 23,38 | 0 |
| 21 - Immobilisations corporelles | 0 | 0 |

Il apparaît un excédent d'investissement de 76,62 €.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent globalisé de 37 697,06 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3* BUDGET ASSAINISSEMENT :

*** Section d'exploitation**

| | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>65 391,00</u> | <u>44 039,83</u> |
| 011 - Charges à caractère général | 31 442,47 | 10 566,07 |
| 012 - Charges de personnel | 3 500,00 | 3 500,00 |
| 023 - Virement à la section de fonctionnement | 0 | 0 |
| 042 - Dotations aux amortissements | 25 665,43 | 25 665,43 |
| 065 - Autres charges de gestion courante | 10,00 | 0 |
| 66 - Charges financières | 4 023,10 | 3 558,33 |
| 67 - Charges exceptionnelles | 750,00 | 750,00 |

| | Prévu | Réalisé |
|--|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>65 391,00</u> | <u>68 567,82</u> |
| 002 - Excédent de fonctionnement 2023 reporté | 20 056,22 | 20 056,22 |
| 042 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 10 312,00 | 10 312,00 |
| 70 - Vente Produits fabriqués Prestations services | 35 022,78 | 38 199,60 |
| 74 - Subventions d'exploitation | 0 | 0 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 0 | 0 |

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 24 527,99 €.

| <u>* Section d'investissement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>58 399,00</u> | <u>36 832,36</u> |
| 001 - Solde d'investissement 2023 reporté | 0 | 0 |
| 040 - Opérations ordre transfert entre sections | 10 312,00 | 10 312,00 |
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | 16 650,00 | 16 639,86 |
| 23 - Immobilisations en cours | 31 437,00 | 9 880,50 |

| | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>58 399,00</u> | <u>52 397,81</u> |
| 001 - Excédent d'investissement 2023 reporté | 20 732,38 | 20 732,38 |
| 021 - Virement de la section d'investissement | 0 | 0 |
| 040 - Amortissement immobilisations | 25 665,43 | 25 665,43 |
| 10 - Réserve | 6 000,00 | 6 000,00 |
| 13 - Subventions d'investissement | 6 001,19 | 0 |
| 16 - Emprunt et dettes assimilées | 0 | 0 |

Il apparaît un excédent d'investissement de 15 565,45 €.

Le résultat globalisé (investissement et fonctionnement) est un excédent de 40 093,44 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

4* BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 2 :

| <u>* Section de fonctionnement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>16 916,02</u> | <u>16 445,78</u> |
| 042 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 16 445,78 | 16 445,78 |
| 65 - Charges diverses de gestion courante | 470,24 | 0 |

| | Prévu | Réalisé |
|--|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>16 916,02</u> | <u>16 916,02</u> |
| 002 - Résultat de fonctionnement 2023 reporté | 470,24 | 470,24 |
| 042 - Opérat. Ord. Transf. entre sections (Terrains) | 16 445,78 | 16 188,81 |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 0 | 256,97 |

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 470,24 €.

| <u>* Section d'investissement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>20 007,41</u> | <u>16 188,81</u> |
| 040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains) | 16 445,78 | 16 188,81 |
| 16 - Emprunts en euros | 3 561,63 | 0 |

| | Prévu | Réalisé |
|---|------------------|------------------|
| <u>Recettes</u> | <u>20 007,41</u> | <u>20 007,41</u> |
| 001 - Excédent d'investissement 2023 reporté | 3 561,63 | 3 561,63 |
| 040 - Opér. Ordre Transf. entre sections (Terrains) | 16 445,78 | 16 445,78 |
| 16 - Emprunt en euros (Equilibre commune) | 0 | 0 |

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 3 818,60 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 4 288,84 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

5* **BUDGET LOTISSEMENT DE LA GALOISIÈRE 3 :**

| * <u>Section de fonctionnement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|-------------------|------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>152 565,81</u> | <u>74 157,76</u> |
| 002 - Déficit de fonctionnement 2023 reporté | 25 077,50 | 25 077,50 |
| 011 - Charges à caractère général | 78 406,05 | 0 |
| 042 - Opérations ordre transfert entre sections | 49 080,26 | 49 080,26 |
| 65 - Charges diverses de gestion courante | 2,00 | 0 |
| ----- | | |
| | Prévu | Réalisé |
| <u>Recettes</u> | <u>152 565,81</u> | <u>49 080,26</u> |
| 042 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 99 651,15 | 49 080,26 |
| 70 - Produits de terrains aménagés | 52 914,66 | 0 |

Il apparaît un déficit de fonctionnement de clôture de - 25 077.50 €.

| * <u>Section d'investissement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|-------------------|-------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>216 026,05</u> | <u>49 080,26</u> |
| 040 - Opérat.Ord.Transf.entre sections (Terrains) | 99 651,15 | 49 080,26 |
| 16 - Emprunts dettes assimil (Equil.Commune) | 116 374,90 | 0 |
| ----- | | |
| | Prévu | Réalisé |
| <u>Recettes</u> | <u>216 026,05</u> | <u>216 026,05</u> |
| 001 - Excédent d'investissement 2023 reporté | 166 945,79 | 166 945,79 |
| 040 - Opérat. Ord. Transf.entre sections (Terrains) | 49 080,26 | 49 080,26 |

En investissement, il apparaît un excédent d'investissement de 166 945,79 €.

Le résultat cumulé est un excédent globalisé (investissement et fonctionnement) égal à 141 868,29 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

6* **BUDGET LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES :**

| * <u>Section de fonctionnement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|-------------------|-------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>676 275,06</u> | <u>439 744,09</u> |
| 011 - Charges à caractère général | 235 650,82 | 29 119,15 |
| 042 - Opérations ordre transfert entre sections | 410 624,94 | 410 624,94 |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 29 999,30 | 0 |
| ----- | | |
| | Prévu | Réalisé |
| <u>Recettes</u> | <u>676 275,06</u> | <u>476 078,24</u> |
| 002 - Résultat de fonctionnement 2023 reporté | 30 099,30 | 30 099,30 |
| 042 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 646 175,76 | 410 624,94 |
| 74 - Autres attributions et participations | 0 | 35 354,00 |

Il apparaît un excédent de fonctionnement de clôture de 36 334,15 €.

| * <u>Section d'investissement</u> | Prévu | Réalisé |
|---|-------------------|-------------------|
| <u>Dépenses</u> | <u>646 175,76</u> | <u>410 624,94</u> |
| 040 - Opérations Ordre Transfert entre sections | 646 175,76 | 410 624,94 |
| ----- | | |
| | Prévu | Réalisé |
| <u>Recettes</u> | <u>646 175,76</u> | <u>410 624,94</u> |
| 040 - Opérations ordre transfert entre sections | 410 624,94 | 410 624,94 |
| 16 - Emprunt et dettes assimilées | 235 550,82 | 0 |

En investissement, il n'apparaît pas de besoin de financement ou d'excédent d'investissement.

Le résultat cumulé (investissement et fonctionnement) est un excédent global de clôture de 36 334,15 €.

Le Maire ayant quitté la salle, la deuxième Adjointe met aux voix. Ce compte administratif est adopté à l'unanimité.

3. **POINT LOTISSEMENTS**

- **LOTISSEMENT LA GALOISIÈRE 3** : Des travaux sont prévus au printemps prochain : fin d'installation de l'éclairage public – terrassement pour éviter stagnation de l'eau pluviale. Réunion préparatoire prévue le 3 avril 2025.
- **LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES** : PARTENARIAT SARTHE HABITAT : Chantier à l'arrêt depuis décembre. Monsieur le Maire a pris contact avec l'architecte et le Chargé d'affaires de Sarthe Habitat. Le chantier serait suspendu en raison d'un conflit entre la CARSAT et une entreprise. Le chargé d'affaires reviendra vers nous afin de nous donner un échéancier pour que nous puissions renseigner les demandes des habitants.
- **LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES** : **DEPOT DE PIÈCES – Délibération 2025-03-03**

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de déposer les pièces relatives au lotissement Les Grandes Forges (Permis d'aménager, Règlement du lotissement, etc...) chez Maître VERRON, Notaires du Sud Sarthe à La Flèche pour la vente des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer es pièces relatives au lotissement Les Grandes Forges chez Maître VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche.

- **LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES : PRIX DE VENTE DES TERRAINS – Délibération 2025-03-04**

Le Maire rappelle la délibération n°2025-02-02 du 6 février 2025 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement Les Grandes Forges de la tranche 1, rue du Volier qu'il y a lieu de modifier :

| N° DE LOT | SECTION CADASTRALE | SUPERFICIE M ² | PRIX DE VENTE DU TERRAIN | TVA SUR MARGE |
|-----------|--------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|
| 1 | ZD89 | 473 | 23 839.20 € | 0.00 € |
| 2 | ZD90 | 508 | 25 603.20 € | 0.00 € |
| 3 | ZD91 | 502 | 25 300.80 € | 0.00 € |
| 4 | ZD92 | 539 | 27 165.60 € | 0.00 € |
| 5 | ZD93 | 596 | 30 038.40 € | 0.00 € |
| 6 | ZD94 | 377 | 19 000.80 € | 0.00 € |
| 7 | ZD95 | 454 | 22 881.60 € | 0.00 € |
| 8 | ZD96 | 359 | 18 093.60 € | 0.00 € |
| 9 | ZD97 et ZD108 | 401 | 20 210.40 € | 0.00 € |
| 10 | ZD98 | 357 | 17 992.80 € | 0.00 € |
| 11 | ZD99 | 364 | 18 203.99 € | 0.00 € |
| 12 | ZD100 | 362 | 18 103.97 € | 0.00 € |
| 13 | ZD101 | 387 | 19 354.24 € | 0.00 € |
| 14 | ZD102 | 343 | 17 287.20 € | 0.00 € |
| | TOTAL | | 303 075.81 € | 0.00 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide

- que chaque cession de terrain donnera lieu à délibération du Conseil Municipal,
- que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs,

- de charger Maître VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche, pour rédiger l'ensemble des actes officiels dans le cadre de la vente des lots,
- d'autoriser monsieur le Maire, ou son représentant à signer les actes notariés correspondants aux ventes des différents lots du lotissement « Les Grandes Forges », ainsi que tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- **LOTISSEMENT LES GRANDES FORGES : VENTE COMMUNE DE VILLAINES-SOUS-MALICORNE à SCI MYLEO (M. ROSSIGNOL et MME BRINDEAU) LOT 11 – Délibération 2025-03-05**

Conformément à la délibération n°2025-03-04 du 13 mars 2025, Le Maire annonce la vente du lot N°11 à la SCI MYLEO représentée par Monsieur ROSSIGNOL et Madame BRINDEAU.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte de vendre le lot n°11 du lotissement des Grandes Forges, d'une surface de 364 (trois cent soixante-quatre) mètres carrés, section cadastrale ZD99, à la SCI MYLEO représentée par Monsieur ROSSIGNOL et Madame BRINDEAU,
- fixe le prix de vente à 18 203.99 euros.
 - décide que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur,
 - charge Maître François VERRON, Notaire du Sud Sarthe à La Flèche, de rédiger le compromis et l'acte de vente,
 - autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette vente, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

- **LOTISSEMENT DES GRANDES FORGES : TRANSFERT DES ILOTS A ET B VERS LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – Délibération 2025-03-06**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2024-06-02 du 6 juin 2024 concernant la cession des fonciers des îlots A et B à SARTHE HABITAT pour la construction de dix logements locatifs à l'euro symbolique.

Le prix de cession à l'euro symbolique nécessite en amont de transférer la valeur des îlots A et B du budget Lotissement Les Grandes Forges vers le budget principal de la commune.

La valeur des biens transférés du budget lotissement Les Grandes Forges vers le budget principal de la commune est de 134 381.84 € HT.

Monsieur le Maire propose donc aux membres :

- De sortir l'îlot A (895 m²) : Section ZD n°86 (96 m²) et ZD n°103 (799 m²) et l'îlot B (1755 m²) : Section AB n°296 (270 m²), AB n°298 (684 m²) et AB n°300 (150 m²) du budget du lotissement des grandes forges et de les transférer au budget principal de la Commune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- 4. **SUBVENTION À ASSOCIATION CYCLO SPORTS FLECHOIS POUR L'ÉPREUVE CYCLISTE DU SAMEDI 8 JUILLET 2023 - Délibération 2025-03-07**

Le Maire présente la demande de remboursement de 600 € correspondants aux frais engagés par l'association Cyclo-Sport Fléchois (CSF) pour l'épreuve cycliste "Prix de la Municipalité de Villaines-sous-Malicorne" du samedi 06 juillet 2024.

Il propose de voter une subvention de 600 € pour rembourser les frais au CSF.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

5. REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE COMMUNALE À UNE ÉLUE – Délibération 2025-03-08

Christelle PHILIPPE, intéressée dans la délibération sort de la salle.

Le Maire présente aux membres une facture du magasin "LEROY MERLIN" de Mulsanne relative à l'achat d'une armoire à pharmacie pour l'école. Considérant que ce commerce n'accepte pas les paiements par le service de gestion comptable, il y a lieu de rembourser la somme de 45.90 € TTC à Christelle PHILIPPE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Christelle PHILIPPE, revient dans la salle.

6. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil qu'il a reçu un courrier de demande d'intention d'aliéner de Maître SAURET, notaire à La Flèche concernant 2 parcelles pour lesquelles la commune pourrait faire valoir un droit de préemption.

Avant de prendre une décision dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire souhaite avoir l'avis du Conseil.

Après échanges, à l'unanimité, l'une des deux parcelles, présenterait un intérêt au regard de sa situation pour un éventuel projet qui serait d'intérêt général pour la commune et ses habitants.

Avant de faire valoir son droit de préemption, il est souhaité de prendre attache auprès de l'étude notariale afin de voir s'il y aurait possibilité d'acquérir une seule des deux parcelles.

7. DECISIONS MUNICIPALES : JANVIER-MARS 2025 – Délibération 2025-03-09

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

| N° | Nature | Objet de la Décision |
|---------|--|--|
| 04-2025 | Devis N°20634C216C2P4347 – ORAPI HYGIENE ANGERS 12 rue du Bon Puits 49149 ST SYLVAIN D'ANJOU | Achat produits d'entretien 656.34 € HT |
| 05-2025 | Devis N°802008530 TLD PRO Le Chêne au Loup 50870 TIREPIED | Achat produits d'entretien 351.69 € HT |
| 06-2025 | Devis N°CO2-66539 ALTRAD 16 avenue Gardie 34510 FLORENSAC | Achat 2 tables salle des fêtes 703.00 € HT |
| 07-2025 | Devis 250115640 DESMARES EXPERTISES 2 bd de Montréal 72200 LA FLECHE | Diagnostic immobilier logement communal T2 - 291.67 € HT |

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE.

8. COMPTE RENDU DES TRAVAUX ET COMMISSIONS EN COURS :

• COMMISSION CADRE DE VIE

Laurence COSNARD s'interroge pour le fleurissement de la commune en l'absence de l'agent technique communal. Habituellement les commandes se font à cette période. Il est décidé de passer commande tout en privilégiant le centre bourg et les endroits stratégiques en ajustant les quantités.

• COMMISSION INFRASTRUCTURES BATIMENTS

Joël BIGNON informe de l'installation des distributeurs de papier et de savon dans les sanitaires de l'école. Il remercie les deux conseillers municipaux Gervais COMPAIN et Adrien BESSON pour leur aide.

Une commission travaux se tiendra le 27 mars prochain afin d'évoquer les travaux à prévoir pour le budget 2025 (désenfumage et travaux isolation logements communaux suite diagnostic – immeuble commercial – travaux d'entretien station épuration)

- **COMMISSION GRANDIR À VILLAINES**

Christelle PHILIPPE remercie les conseillers municipaux de leur aide dans le cadre de renfort sur le temps de cantine et pour la pose des distributeurs à l'école.

Rappel de l'après-midi jeux-goûter intergénérationnel qui sera organisé le 15 mars prochain en collaboration avec l'APE et Génération mouvements. La ludothèque du Carroi a été sollicitée pour proposer des animations autour du jeu.

- **COMMISSION COMMUNICATION**

Marie-Jo ROUAULT indique que la commission s'est réunie la semaine précédente afin d'échanger autour du prochain bulletin communal et du projet de boîtes à livres qui seront confectionnées lors du chantier argent de poche.

9. INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

Monsieur le Maire indique que le Débat d'Orientations Budgétaires présenté lors du dernier Conseil communautaire indique qu'il n'y aura pas d'investissements lourds en 2025 excepté les bacs de collecte des ordures ménagères. Le résultat comptable 2024 est plus flatteur que prévu en raison notamment de postes vacants qui ne sont pas pourvus et de travaux voirie non effectués.

Des travaux de voirie ont eu lieu sur la VC1. Des travaux d'électrification au niveau de l'entreprise NORAS ont eu lieu sans mise en place de signalisation. Monsieur le Maire est allé poser des panneaux afin d'éviter des désagréments de circulation.

Les travaux d'extension de la maison de santé avancent bien.

10. QUESTIONS DIVERSES :

- **PARTICIPATION TRANSPORT CONTAINER POUR MAYOTTE – Délibération 2025-03-10**

Monsieur le Maire explique que la commune a été sollicitée par la Mairie de La Flèche pour participer au co-financement du transport d'un container pour Mayotte. Les infirmières libérales de Villaines-sous-Malicorne ont collecté du matériel médical. D'autres communes du Pays Fléchois et celle de Sablé sur Sarthe participent également. La participation de 300€ sera versée à l'Association MADRASSAT de Sablé-sur-Sarthe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de la Société de boules de fort l'Egalité qui sollicite une subvention exceptionnelle car ils ont réalisé des travaux importants. Les membres sont d'accord sur le principe. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Remerciements de la famille de Monsieur Yves CORMIER
- Dates des prochaines réunions de Conseil Municipal : mercredi 2 avril, mardi 6 mai, jeudi 5 juin et jeudi 3 juillet.

TOUR DE TABLE : Comme à chaque séance, les élus sont invités à poser des questions orales concernant les affaires de la commune :

Jean-Marie PRECHAIS : Evocation de la circulation des poids lourds dans le centre bourg. Echanges sur la limitation et le passage des véhicules lourds dans le bourg.

Virginie CARRÉ : demande si les travaux rue de la Corbinière vont bientôt se terminer. Monsieur le Maire explique que les travaux concernaient le renforcement de la puissance du réseau électrique nécessitaient la réalisation de tranchées, les entreprises doivent revenir pour terminer les travaux de voirie...

Marie-Jo ROUAULT : relate également que les gens roulent vite rue de l'Argance. Voir avec le Département pour une solution pour casser la vitesse après les travaux de la Maison de santé.

Christelle PHILIPPE : s'interroge sur la prochaine fête nationale à savoir si la municipalité repart sur la même formule que l'an passé. Ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.

Joël BIGNON : informe de la réunion du syndicat d'eau à laquelle il a participé ce jour, notamment sur le recouvrement des factures d'eau par VEOLIA ;

Laurence COSNARD : remercie les conseillers municipaux pour leurs gestes lors de la disparition de Maxime. Présentation du solde des comptes de l'Association FTCA.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

La séance est levée à vingt-trois heures le 13 mars 2025.

Le Maire,

La secrétaire de séance :

Laurent HUBERT

Marie-Jo ROUAULT